

01  
02  
03  
04  
05  
06  
07  
08  
09  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



Envoyé en préfecture le 10/04/2025  
Reçu en préfecture le 10/04/2025  
Publié le 10/04/25  
ID : 031-213104219-20250408-DEC2025\_24-AR

**COMMUNE DE PINS-JUSTARET**

**DECISION N° 2025-24**  
**Attribution des marchés publics de travaux**  
**pour l'aménagement des locaux provisoires de la**  
**Gendarmerie**

Le Maire de la Commune de Pins-Justaret,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération de la commune de Pins-Justaret n° 2024-05-08 en date du 15 octobre 2024 relative à la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence relatif aux marchés de travaux pour l'aménagement des locaux provisoires de la Gendarmerie mis en ligne le 30/10/2024,

Considérant les offres remises le 26 novembre 2024

Considérant les opérations de négociation,

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 12/03/2025,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

D'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement des locaux provisoires de la Gendarmerie, Lot n° 1 : Démolitions – Gros-œuvre à l'entreprise LUCHIN et Fils, 17 rue Pierre de Fermat 31600 Muret, pour un montant total de 4 750.00 € HT.

D'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement des locaux provisoires de la Gendarmerie, Lot n° 2 : Menuiseries extérieures à l'entreprise PLAGÉ 31 2, impasse Raymond LOEWY 31140 AUCAMVILLE, pour un montant total de 14 223.90 € HT.



Envoyé en préfecture le 10/04/2025  
Reçu en préfecture le 10/04/2025  
Publié le 10/04/25  
ID : 031-213104219-20250408-DEC2025\_24-AR

D'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement des locaux provisoires de la Gendarmerie, Lot n° 3 : Serrurerie – Métallerie - Clôtures à l'entreprise PLAGIAGE 31 2, impasse Raymond LOEWY 31140 AUCAMVILLE, pour un montant total de 7 340.37 € HT.

D'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement des locaux provisoires de la Gendarmerie, Lot n° 4 : Second Œuvre à l'entreprise OCTOPUS 25, impasse Wilson 46000 CAHORS, pour un montant total de 48 267.76 € HT.

## **ARTICLE 2**

Autorise le Maire de Pins-Justaret, à signer les actes d'engagement et à notifier les marchés

## **ARTICLE 3**

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

## **ARTICLE 4**

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 08 avril 2025

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

